

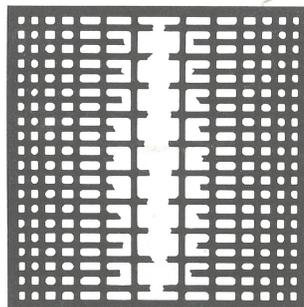
INAUGURATION

PAR LEURS ALTESSES ROYALES LE GRAND-DUC ET LA GRANDE-DUCHESSE
DU

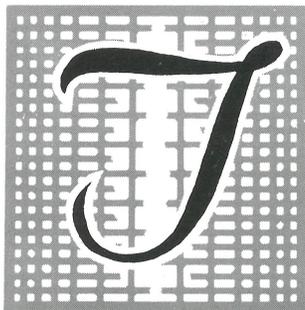
MONUMENT NATIONAL

DE LA SOLIDARITÉ LUXEMBOURGEOISE

PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE



LUXEMBOURG, LE 10 OCTOBRE 1971



Il est des images qui résument de longs récits... comme celle reproduite ici en frontispice. C'est la grille qui fermera le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise. C'est une grille de prison. Le Monument est image lui aussi, et lui aussi est prison. Il est l'image de

notre pays durant la deuxième guerre mondiale. Livrés corps et âme aux geôliers, nous étions condamnés à l'anéantissement et à la dispersion.

Quel Monument que celui qui vient d'être achevé! Il ne brille pas sur la hauteur comme un fanal. Il est cachot, caverne, enterré qu'il est dans le sommet de la butte qui le porte. Salut douleur, tristesse, souffrance! C'était la guerre, c'est notre histoire, c'est le monument de notre temps.

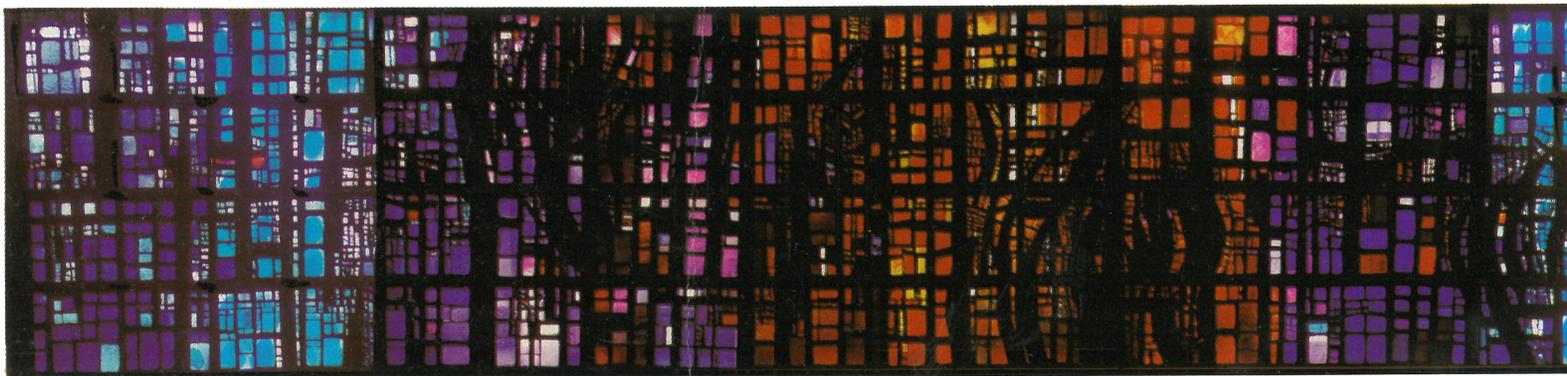
Et cependant, l'époque avait engendré un événement historique: notre entente fraternelle, notre solidarité nationale, émouvante lumière humaine, rayon de soleil dans un empire de ténèbres. Le Monument contient également cette lueur dans les parties claires de ses éléments et de ses motifs artistiques, tout comme y revivent les rayons de l'espérance et les étincelles éclatantes de notre joie à la libération de la patrie par les puissances alliées.

Notre solidarité, notre attachement à la patrie, à la liberté et aux valeurs de la civilisation humaine, notre fidélité: c'étaient nos armes, nos armes à nous, peuple de civils. Le Monument les glorifie!

En son centre, proche de l'évocation de ces contingences du temps, il héberge un sanctuaire, une chapelle. C'est un lieu de pensée, de recueillement. Nous y rendons hommage à nos morts, à nos héros, aux victimes d'un destin tragique et inexorable.

Ainsi le Monument National aux Morts, tel qu'il se trouve construit, est un lieu de pensée et une sculpture dressée pour le souvenir et le culte de notre fraternelle solidarité.

Voué à cette double intention, il sera inauguré par une cérémonie qui ne souffre aucun déchirement. Elle sera empreinte de gravité et de dignité. Elle sera une manifestation elle aussi, d'entente et de solidarité.



INAUGURATION

MONUMENT NATIONAL

PAR LEURS ALTESSES ROYALES LE GRAND-DUC ET LA GRANDE-DUCHESSE
DU

DE LA
SOLIDARITÉ LUXEMBOURGEOISE
PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

ORDRE DE LA CÉRÉMONIE

La Musique Militaire joue «TRUMPET VOLUNTARY» de Henry Purcell.

M. Joseph Petit, président de l'Association pour la construction du Monument National, prend la parole au nom des résistants et des enrôlés de force.

S. Exc. M. Pierre WERNER, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononce une allocution.

La Maîtrise de la Cathédrale et la Chorale Uelzecht d'Esch/Alzette réunies chantent «Veni Creator» de L. van Beethoven.

Mgr. l'Evêque de Luxembourg bénit le Monument en présence du Grand Rabbin et du Pasteur Protestant.

S. A. R. le Grand-Duc allume la Flamme du Souvenir.

S. A. R. le Grand-Duc dépose des fleurs devant la Flamme.

LL. AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse entrent dans le Monument et signent le Livre d'Or.

Les Autorités et les Organisations de Patronage déposent des fleurs des deux côtés de la Flamme dans l'ordre suivant:

le Président de la Chambre des Députés

le Président du Conseil d'Etat

le Président du Conseil National de la Résistance

le Président de l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Nations Unies

le Président du Gouvernement

le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

le Président de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlés de Force

le Président de l'Association pour la Construction du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la deuxième guerre mondiale.

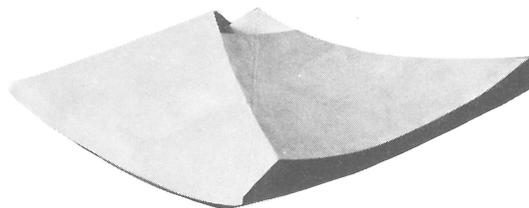
Pendant le dépôt de fleurs les chorales chantent «Justorum Animae» de A. Salieri, la Musique Militaire et les chorales exécutent «Patriae Fideles» de Louis Petit et «Fir d'Freihét» de Henri Pensis.

Hymne National.



Le Comité qui s'est occupé de l'organisation de cette cérémonie était composé de délégués du Gouvernement, de membres du Conseil National de la Résistance et de membres de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force, délégués qui appartiennent d'ailleurs au même corps et aux mêmes organisations que ceux qui ont présidé aux travaux de construction du Mouvement. Le Comité d'organisation croit que l'esprit de solidarité deviendra sensible et patent par le caractère et l'ordonnance des différentes phases de la cérémonie ainsi que par la participation active et passive, aux côtés des autorités civiles et religieuses, du plus grand nombre de nos compatriotes. Il a oeuvré dans ce sens et espère que cet objectif sera atteint, afin que, par la cérémonie d'inauguration, l'oeuvre achevée reçoive le souffle de la vie.

Joseph Petit



Le Monument a été construit par une Association sans but lucratif constituée le 8 mai 1969 conformément au voeu du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Werner et des membres du Gouvernement. Le Conseil d'Administration de cette Association était composé comme suit: Président: M. Joseph Petit, Secrétaire général du Conseil de Gouvernement; Vice-Présidents: MM. Léon Bollendorff, Échevin de la Ville de Luxembourg, Fernand Loesch, Président du Conseil National de la Résistance, Joseph Weirich, Président de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force; Secrétaire: M. René Trauffler, adjudant-major; Trésorier: M. Léon Renard, fonctionnaire des Douanes; Membres: MM. Constant Gillardin, Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics, Edmond Goergen, chef de service du Musée de l'État, Bernard Jacob, ingénieur-technicien, Alphonse Osch, ancien ministre, Aloyse Raths, Commissaire à la Résistance, Mathias Scholer, ingénieur-technicien, Francis Weber, Conseiller de Gouvernement, Norbert Weber, chargé de la direction du Centre de Documentation, de Recherches et d'Études, Raymond Welter, instituteur.

Conseiller architectural: M. Constant Gillardin, Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics.

Commissaires aux comptes: M. Jules Pierret, Conseiller de direction à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, M. Charles Risch, Commissaire du District de Luxembourg, M. René Zeimet, Conseiller à la Chambre des Comptes.

Conseiller juridique: M. Albert Hansen, attaché d'administration au Ministère d'État.

Les auteurs du projet du Monument sont MM. François Gillen, sculpteur-verrier, et René Mailliet, architecte EPFZ. François Gillen est en outre l'auteur des deux vitraux ou murs de verre qui ornent la chapelle, du motif de la „dalle et flamme“, don de S. A. R. le Grand-Duc, ainsi que de la grille de fermeture.

Faisaient partie du Comité d'Organisation de la cérémonie d'inauguration: comme délégués du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, MM. Joseph Petit et Léon Blasen; comme délégués du Conseil National de la Résistance Mme Gust. Jacquemart et M. René Trauffler, comme délégués de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force MM. Joseph Weirich et Ernest Steichen.

Ce programme, dont la composition graphique est de Raymon Mehlen, reproduit sur la 1re page le motif de la grille de fermeture du Monument, sur la 2e page le grand vitrail de la chapelle et sur la 3e page un extrait de la partie centrale de ce vitrail.